



Processus d'adhésion à l'AFIPP

1. Critères d'agrément en tant que Membre AFIPP

Pour être agréé comme adhérent de l'Association Francophone pour l'Image et la Posture Professionnelle, il faut :

- Exercer le conseil en image personnelle et professionnelle, en tant que consultant, coach ou formateur.
- Avoir obtenu un diplôme et/ou attestation confirmant la formation aux techniques du conseil en image.
- S'engager à respecter le Code de Déontologie et la Charte de l'AFIPP.
- S'acquitter de la cotisation annuelle de 160 € + les frais de dossier de 77€ la 1^{ère} année. Pour le règlement, se référer au document annexe « méthodologie règlement adhésion AFIPP ». Pour les inscriptions en cours d'année, la cotisation annuelle est calculée au prorata.
- Proposer soi-même une activité autour du thème de l'image dans les 2 ans qui suivent la date d'adhésion, ou un engagement à la vie de l'association.

2. Critères de partenariat avec les écoles

Pour remplir les conditions de partenariat avec l'Association Francophone pour l'Image et la Posture Professionnelle, il faut :

- Enseigner le conseil en image personnelle et professionnelle.
- Attester que l'école ne propose pas d'autres prestations que de la formation.
- S'engager à respecter le Code de Déontologie et la Charte de l'AFIPP.
- S'engager à proposer à leurs élèves une réunion avec l'AFIPP à chaque session de formation.

3. Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature et les documents nécessaires sont à télécharger sur le site de l'AFIPP <http://www.afipp.org/contact-adhesion/> puis à renvoyer remplis et signés par mail à : secretariat@afipp.org.

Ce dossier est constitué de 3 éléments : la demande d'adhésion complétée et signée - la Déontologie signée - la Charte de l'AFIPP signée.

4. Entretien avec le Comité d'Adhésion et de Déontologie (C.A.D.)

Après réception du dossier complet, le C.A.D. fixe un rendez-vous avec le candidat par visioconférence pour faire connaissance et examiner ensemble sa demande et son parcours.

5. Adhésion à l'AFIPP

Après délibération un membre du C.A.D. signifie par mail l'adhésion, ou éventuellement les motifs de refus.

Votre adhésion sera effective après paiement de celle-ci directement sur Hello Asso (voir annexe « méthodologie règlement adhésion AFIPP »)

Finaliser l'adhésion en fournissant les éléments nécessaires pour figurer sur le site de l'AFIPP.

Mise à jour du document le 30/11/2020 par le bureau et CAD